

FOLLOWEFOW

Le mot du Président

Cher lecteur,

Je souhaite me pencher avec vous sur la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC), un dossier stratégique pour EFOW.



Il est tout d'abord essentiel de rappeler que les discussions sur le cadre financier pluriannuel sont en cours et que nous exigeons que l'Agriculture reste une priorité de l'Union européenne avec un financement qui reflète les enjeux auxquels nous sommes confrontés.

EFOW et ses membres se sont fortement engagés dans le processus de réforme de la PAC. Nous avons présenté aux Institutions européennes d'importantes propositions sur plusieurs fronts : de la politique de qualité à la gestion de nos exploitations.

En ce qui concerne la politique de qualité, il est indispensable d'avoir un cadre européen ambitieux et moderne. L'Europe doit être le fer de lance des Indications Géographiques (IG) au niveau international et, pour ce faire, nous avons besoin de règles qui nous permettent de nous adapter plus facilement aux nouvelles réalités. C'est pourquoi EFOW propose de renforcer la protection de nos vins avec IG afin de lutter efficacement contre les usurpations sur Internet, notamment pour les noms de domaine et lorsque nos IG sont utilisées comme ingrédient. De plus, nous estimons que la simplification obtenue dans la « Lisbonisation » du règlement d'application 607/2009 en ce qui concerne la modification des cahiers des charges, amendements standards traités au niveau de l'Etat membre et amendements de l'Union traités par la Commission européenne, doit être introduite dans l'Organisation Commune des Marchés (OCM). Il s'agit d'éléments essentiels de notre législation qui doivent se retrouver dans notre texte de base et pas simplement dans un Acte Délégué. Enfin, pour EFOW, il est indispensable de maintenir le facteur humain dans la définition de ce qui constitue une appellation car il ne peut y avoir d'appellation sans hommes.

Les IG viticoles sont très attachées au régime des autorisations de plantation, un instrument qui nous permet de croître et de nous adapter aux demandes des marchés et qui constitue un fondement du succès de la viticulture européenne. Nous ne l'envisageons pas comme un cadre

transitoire, il doit donc être maintenu au-delà de 2030. EFOW souhaite améliorer cet outil. Ceci passe par une adaptation de la définition de l'exploitation agricole à la viticulture. Aujourd'hui l'exploitation se définit à l'échelle nationale et ceci n'est pas cohérent avec l'approche régionale de notre gestion du potentiel de production. De plus, nous considérons qu'il est indispensable de prévoir des procédures permettant aux autorités publiques de mieux prendre en compte les avis des organisations professionnelles représentatives pour définir ensemble les règles du jeu.

Les viticulteurs européens sont de plus en plus présents sur les marchés internationaux mais la concurrence est forte. Nous bénéficions d'un appui précieux pour conquérir de nouveaux marchés à l'international. Il est fondamental que les textes prévoient la possibilité d'une aide à la consolidation de la présence de nos vins sur ces nouveaux marchés.

EFOW propose que les boissons sans alcool à base de vin ne soient pas réglementées par l'OCM mais dans un autre règlement. Nous ne sommes pas contre l'existence de ces produits mais nous ne sommes pas dupes. Il s'agit bel et bien de permettre à des opérateurs industriels d'avoir accès à des aides à la promotion ou à l'investissement sur le budget agricole. Or, il faut savoir que les boissons sans alcool à base de vin sont des produits industriels transformés qui nécessitent une aromatisation en plus de l'édulcoration, pour leur donner un caractère buvable. Il en résulte un produit totalement industriel, de deuxième transformation, très éloigné du produit agricole qu'est le vin. S'il existe donc la nécessité d'encadrer ces boissons d'un point de vue réglementaire, faisons-le dans un autre règlement tel que celui sur les vins aromatisés.

Enfin, EFOW soutient l'introduction dans la future OCM de dispositions visant à mieux informer les consommateurs sur la valeur nutritionnelle et la liste des ingrédients des vins.

Je vous invite à lire ci-après les interviews très intéressantes des députés européens rapporteurs sur les Plans Stratégiques et sur l'OCM qui présentent leurs propositions pour la future PAC.

Je vous souhaite une très agréable lecture,

Bernard Farges, Président d'EFOW



Évènement

EFOW, en collaboration avec les députés européens **M. De Castro** et **M. Dorfmann**, vous invite au Parlement européen, le 4 décembre prochain, à un séminaire sur les enjeux pour la viticulture sous appellation dans l'ère digitale.

Au programme : les dernières tendances des ventes en ligne, des projets innovants et une discussion sur les difficultés auxquelles font face les appellations sur ce nouveau marché qu'est Internet.

Plus d'information sur notre site

Séminaire EFOW

“Opportunités et enjeux pour la viticulture sous appellation dans l'ère digitale”



Interviews

Mme. Esther Herranz Garcia (PPE, FR), rapporteur pour la commission de l'agriculture et du développement rural sur les Plans Stratégiques Nationaux

Pouvez-vous nous expliquer les points saillants de votre projet de rapport ?

Le projet de rapport que j'ai préparé contient trois idées clés. Premièrement, il est essentiel pour le secteur agricole européen que le cadre financier pluriannuel maintienne l'enveloppe budgétaire actuellement disponible pour la PAC. Bien que la décision ne relève pas de la compétence de la commission de l'agriculture du Parlement européen, je pense qu'il est nécessaire d'envoyer un message politique clair en ce sens aux négociateurs.



Deuxièmement, étant donné les délais qui nous attendent et le changement radical de paradigme qu'implique cette réforme, je propose que la mise en œuvre des plans stratégiques soit reportée à 2023 afin que les États membres disposent d'un délai raisonnable pour les élaborer et pour éviter tout risque de retard dans la distribution des aides aux producteurs. Enfin, je pense qu'il est essentiel de renforcer les éléments communs de la politique agricole. Si un certain niveau de subsidiarité est nécessaire pour que les États adaptent la PAC à la réalité de leurs territoires, cela ne peut en aucun cas conduire à l'existence de 27 politiques agricoles différentes. L'objectif est essentiellement d'éviter les distorsions de concurrence entre les États membres et les régions.

Plus précisément, en ce qui concerne le secteur vitivinicole, que proposez-vous ?

Dans le chapitre sur le vin, je propose d'augmenter l'aide de l'Union européenne de 50% à 75% pour couvrir les coûts de la restructuration et de la reconversion des vignobles, quelle que soit la taille des exploitations. En ce qui concerne les aides à l'innovation, je plaide en faveur de la nécessité d'apporter le même soutien des programmes nationaux à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, car je pense que les efforts déployés par les plus grandes entreprises ont un effet domino sur le reste des entreprises, ce qui ne doit pas être sous-estimé.

Dans le domaine commercial, je pense qu'il est important non seulement de soutenir le secteur en cherchant de nouveaux marchés, mais aussi en consolidant les marchés sur lesquels les vins européens sont déjà présents. Il ne sert à rien de conquérir de nouveaux marchés si leur permanence dans le temps n'est pas garantie. En ce qui concerne la promotion, je propose de porter le taux de cofinancement de 50% à 80%, en transférant aux programmes nationaux le niveau de cofinancement qui existe actuellement dans les mesures de promotion financées par le règlement horizontal.

Quand pensez-vous que la future PAC entrera en vigueur ?

En principe, la Commission européenne propose la date de 2021, qui coïncide avec le lancement du nouveau cadre financier pluriannuel. Toutefois, je ne pense pas que les États membres disposent de suffisamment de temps pour que leurs plans stratégiques soient prêts à cette date. Je pense que dans les différents forums européens, la date initialement prévue par la Commission européenne est déjà abandonnée en coulisses parce qu'elle est totalement irréaliste.

Mme. Esther Herranz Garcia

M. Eric Andrieu (S&D, FR), rapporteur pour la commission de l'agriculture et du développement rural sur l'Organisation Commune des Marchés

Pourriez-vous nous expliquer les points saillants de votre projet de rapport ?

Alors que l'agriculture connaît d'importants problèmes de revenus agricoles liés à la volatilité des prix et à la concentration de l'aval au sein des filières, la Commission européenne, reste totalement silencieuse sur la partie économique de la PAC.

Dans mon rapport, je propose une véritable refonte des règles pour renforcer la régulation des marchés. Mon objectif est de créer un cadre efficace de prévention et de gestion des crises agricoles. Il s'agit notamment de responsabiliser la Commission en lui fixant un cadre de performance afin de la forcer à agir en cas de perturbation des marchés. Je propose, en outre, la mise en place d'un système de retrait volontaire de la production en cas de crise applicable à tous les secteurs.

Je propose enfin de renforcer le pouvoir des agriculteurs dans la chaîne alimentaire, notamment en clarifiant l'article du règlement sur les clauses de prix, qui est aujourd'hui dépassé, et en donnant aux interprofessions la possibilité de contrats tripartites pour le partage de la valeur au-delà du premier acheteur.

Plus spécifiquement en ce qui concerne le secteur vitivinicole que proposez-vous ?

En ce qui concerne le secteur viticole, je demande la pérennisation du régime d'autorisations de plantations au-delà de 2030 tout en conservant l'obligation d'évaluation en 2023.

*Je soutiens la proposition de la Commission d'élargir les variétés pouvant être plantées en vigne aux variétés de l'espèce *Vitis Labrusca* et*



de lever l'interdiction sur les cinq cépages interdits, tout en laissant le choix aux États membres et aux viticulteurs de les utiliser.

Je propose, par ailleurs, en lien avec le secteur, de rendre obligatoire l'étiquetage de la valeur énergétique des vins ainsi que la liste des ingrédients. Cette meilleure information apportée au consommateur pourra être portée de manière dématérialisée pour ce qui est des ingrédients et via un symbole unique pour ce qui est de la valeur nutritionnelle afin de surmonter le problème de langues. Enfin, je propose de renforcer la protection des vins sous appellation.

Quand pensez-vous que la future PAC pourra entrer en vigueur ?

L'objectif est d'aboutir le plus tôt possible : la PAC actuelle ne satisfait ni les agriculteurs, ni les ONGs, ni les consommateurs-contribuables ! Cependant, on ne voit comment un accord pourrait être trouvé avant les élections européennes de mai 2019. La Commission, en effet, nous propose une simple réforme administrative là où nous exigeons une réforme en profondeur, afin de répondre aux défis du dérèglement climatique, de la protection de l'environnement, et aux problèmes persistants des revenus de agriculteurs.

M. Eric Andrieu

European Federation of Origin Wines **EFOW**

“Because origin matters”

EFOW est une association basée à Bruxelles qui représente les vins avec appellation d'origine et/ou indication géographique auprès de l'Union européenne. EFOW est la voix des vins européens d'origine auprès des institutions européennes et internationales; elle milite pour une meilleure protection et promotion des vins d'origine tant au sein de l'UE qu'à travers le monde.

Les membres d'EFOW sont les associations nationales en charge des vins d'origine en Espagne (CECRV), en France (CNAOC), en Hongrie (HNT), en Italie (FEDERDOC) et au Portugal (IVDP).

www.efow.eu

FÉDÉRATION EUROPÉENNE DES VINS D'ORIGINE

18 Place Ambiorix | B-1000 Bruxelles | T +32 2 733 50 60 | info@efow.eu